

Actualité

Date de publication : 05/07/2017

**IS - IF - Exonération d'impôt sur les sociétés des produits issus de la cession de certificats d'économies d'énergie pour certains organismes (loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, art. 16) - Exonération d'impôt sur les sociétés et de cotisation foncière des entreprises prévues par l'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016 relative à la réorganisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction, art. 5**

---

**Séries / Divisions :**

IS - CHAMP, IF - CFE

**Texte :**

L'[article 16 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017](#) crée une exonération d'impôt sur les sociétés relative aux produits issus de la cession de certificats d'économies d'énergie mentionnés à l'[article L. 221-7 du code de l'énergie](#) par des organismes d'habitations à loyer modéré, des sociétés d'économie mixte et des sociétés anonymes de coordination entre les organismes d'habitations à loyer modéré, codifiée au a du 4° du 1 de l'[article 207 du code général des impôts \(CGI\)](#).

Par ailleurs, l'[article 5 de l'ordonnance n° 2016-1408 du 20 octobre 2016 relative à la réorganisation de la collecte de la participation des employeurs à l'effort de construction](#) (PEEC) prévoit :

- une exonération d'impôt sur les sociétés codifiée aux 14° et 15° du 1 de l'[article 207 du CGI](#) au titre de certaines opérations réalisées par les sociétés Actions Logement Services et Action Logement Immobilier visées à l'[article L. 313-19 du code de la construction et de l'habitation \(CCH\)](#) et à l'[article L. 313-20 du CCH](#) ;

- une exonération de cotisation foncière des entreprises, codifiée au 6° de l'[article 1461 du CGI](#), pour l'association mentionnée à l'[article L. 313-18 du CCH](#) et les sociétés mentionnées à l'article L. 313-19 du CCH et à l'article L. 313-20 du CCH au titre de certaines activités.

**Actualité liée :**

X

**Documents liés :**

[BOI-IS-CHAMP-30](#) : IS - Champ d'application et territorialité - Exonérations

[BOI-IS-CHAMP-30-30](#) : IS - Champ d'application et territorialité - Exonérations - Organismes contribuant à l'aménagement du territoire et à la construction d'immeubles et sociétés facilitant le logement des salariés et leur mobilité

[BOI-IS-CHAMP-30-30-10](#) : IS - Champ d'application et territorialité - Exonérations - Organismes de logement social

**Identifiant :**

Date de publication : 05/07/2017

[BOI-IS-CHAMP-30-30-10-10](#) : IS - Champ d'application et territorialité - Exonérations - Organismes de logement social - Champ d'application des exonérations

[BOI-IS-CHAMP-30-30-30](#) : IS - Champ d'application et territorialité - Exonérations - Sociétés facilitant le logement des salariés et leur mobilité

[BOI-IF-CFE-10-30-10](#) : IF - Cotisation foncière des entreprises - Champ d'application - Personnes et activités exonérées - Exonérations de plein droit permanentes

[BOI-IF-CFE-10-30-10-80](#) : IF - Cotisation foncière des entreprises - Personnes et activités exonérées - Exonérations de plein droit permanentes - Activités à caractère social

**Signataire des documents liés :**

Véronique Bied-Charreton, Directrice de la législation fiscale